

## Fiche de Données de Sécurité

# Organic Soil Light Mix



Version: 4

Date de version: 16/01/2024

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** : Organic Soil Light Mix.

**N° d'article (utilisateur)** : SB21xxx.

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** : Agriculture/horticulture; utilisable en agriculture biologique selon le règlement (UE) N°2018/848 et 2021/1165 (remplaçant N°843/2007).

**Utilisations contre indiquées** : Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la section 7.3.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** : Nom : Terra Aquatica SAS  
Rue : 4 blvd du Biopole  
Code postal/Ville : 32500 Fleurance  
Pays : France:  
Téléphone : 0,562060830  
Site web : [Www.terraaquatica.com](http://Www.terraaquatica.com)  
Email : [Info@terraaquatica.com](mailto:Info@terraaquatica.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France :

33 (0)1 45 42 59 59.

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

**Identification des dangers : Ce mélange n'est pas classé comme dangereux.**

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

### Mises en garde

P102 Tenir hors de portée des enfants.

### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

5-10% perlite.

### Remarque

Pas de données disponibles

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

##### En cas d'inhalation :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

##### Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

##### En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

##### En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

##### Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

##### Notes pour le médecin :

Traitements symptomatiques.

### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Sable.

##### Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas inflammable ou combustible.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

##### Informations complémentaires

Ne pas inhaller les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Laver abondamment à l'eau.

Éviter la production de poussière.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

##### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Éviter de respirer les poussières.

Ouvrir les fenêtres pour assurer une ventilation naturelle.

### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

#### Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

#### Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

#### Remarque :

Pas de données disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés :

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle : Pas de données disponibles

**Protection des yeux et du visage** : Protection oculaire appropriée :  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**Protection de la peau** : Protection des mains :  
Type de gants appropriés :  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Protection du corps :  
Vêtement de protection approprié :  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**Protection respiratoire** : Habituellement, aucune protection respiratoire personnelle n'est nécessaire.  
Appareil de protection respiratoire :  
Aucune donnée disponible.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

#### Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

#### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat physique</b>	: Solid
<b>Couleur</b>	: Brun Foncé
<b>Odeur</b>	: Terreuse
<b>pH</b>	: 6,5
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	: Pas de données disponibles
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	: Non applicable
<b>Point d'éclair</b>	: Non applicable
<b>Inflammabilité</b>	: Non Inflammable
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: Non applicable
<b>Pression de vapeur</b>	: Pas de données disponibles
<b>Densité de vapeur</b>	: Non applicable
<b>Densité relative</b>	: Pas de données disponibles
<b>Solubilité(s)</b>	: Non Soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas de données disponibles
Viscosité cinématique	: Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants	: Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	: Pas de données disponibles

## 9.2. Autres informations de sécurité

### Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

### Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Stable. Pas de risques de réaction particuliers avec d'autres matériaux dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions particulières à éviter.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune connue.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Sensibilisation de la peau :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

**Cancérogenicité :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité pour la reproduction :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Mutagénicité des cellules germinales :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Sensibilisation des voies respiratoires :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Informations complémentaires :**

Pas de données disponibles

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**12.1. Toxicité**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Produit inerte ne présentant aucun risque connu pour l'homme ou l'environnement. Produit biodégradable.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de potentiel de bioaccumulation connu.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.4. Mobilité dans le sol**

Amendement du sol.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

**12.7. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles

**Informations écotoxicologiques supplémentaires**

Pas de données disponibles

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination des produits/emballages :****Codes déchet :**

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

**Propriétés qui rendent les déchets dangereux :**

Produit naturel : élimination sans danger ni précautions particulières.

**Options de traitement des déchets :****Élimination appropriée/Produit :**

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

**Élimination appropriée/Emballage :**

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

#### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé.

#### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

#### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

#### Indication des changements

Sections 6, 7, 13. Mise à jour avec logiciel EcoMundo.

#### Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N ° ONU: Numéro des Nations Unies.

N ° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

#### Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

#### Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

#### Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

#### Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### Informations complémentaires

Date de création : 22/04/2021

Date de version : 16/01/2024

Date d'impression : 17/01/2024

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations

nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.